

Nouméa, le 29 mars 2023

CAHIER DES CHARGES ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
2023

THEMATIQUE 10 :
ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
(ADT)

Contexte de l'action : Le secteur du tourisme a été fragilisé par le contexte de fermeture des frontières lié à la pandémie de Covid 19. Les entreprises de la province Sud ont été soutenues et accompagnées par différents dispositifs provinciaux tels que la mise en place de plans d'urgence ou encore l'organisation de formations.

Depuis la reprise de fréquentation touristique internationale, certaines filières ont dû faire face à différentes difficultés telles que le manque de main d'œuvre qualifiée, les conditions météorologiques, un nombre de visiteurs internationaux inférieur au niveau de 2019 et un climat économique incertain. Ces éléments ont impacté l'exploitation et donc le niveau de trésorerie déjà fragile des entreprises.

La situation que nous connaissons depuis fin janvier, soit trois attaques de requins survenues, ont conduit à la prise en urgence d'arrêtés portant interdiction à la circulation maritime, à la baignade et aux activités subaquatiques et nautiques dans les zones à risque.

La province Sud est susceptible d'accompagner les entreprises impactées par la restriction des activités nautiques et subaquatiques en mettant en place un plan d'urgence sur l'année 2023.

Pour ces raisons, il sera prochainement proposé la mise en place d'un nouveau plan d'urgence de soutien aux entreprises impactées par les interdictions de circulation maritime, de baignade et d'activités subaquatiques et nautiques. Il sera mis en place notamment un accompagnement des entreprises par le dispositif « Facilitateur » du programme de professionnalisation des acteurs du tourisme (PPAT). Cet accompagnement consiste en la mise à disposition d'un service personnalisé de conseil et expertise pour une durée de trois heures financé en totalité par la province Sud.

L'objectif est d'aider les entreprises à trouver des solutions de diversification ou de réorientation de leur activité pour pallier cette période et dans l'attente de l'installation des équipements de protection de la commune de Nouméa. Sur la base d'une trame rédigée par la Direction du développement économique et du tourisme, le facilitateur rédige un rapport de synthèse à la fin du dispositif qui comprendra une évaluation de l'impact des interdictions et de l'accompagnement provincial.

Les entreprises éligibles sont celles impactées par les restrictions et ayant comme activité principale l'hôtellerie sur un îlot, la restauration en mer ou sur îlot, la location du matériel et cours d'activités nautiques et subaquatiques ainsi que les transporteurs nautiques touristiques (taxi-boats).

Le processus est le suivant :

Étape 1 la structure formule une demande d'aide au titre du futur plan d'urgence.

Étape 2 la DDET instruit la demande et si la structure est éligible un accompagnement sera mis en place.

Étape 3 un diagnostic ADT sera proposé afin de clarifier et lister les besoins.

Étape 4 la structure se verra proposer un module d'accompagnement ADT relatif à la restriction des activités nautiques et subaquatiques

Qu'est-ce qu'un facilitateur ? le facilitateur aide à travailler plus efficacement, guide, conseille, facilite la réflexion, l'analyse, la compréhension et l'action.

« Formule ADT impact par la restriction des activités nautiques et subaquatiques »

Code : ADT 10.4

Le public cible :

Toute structure impactée par les restrictions de circulation maritime, de baignade et d'activités subaquatiques et nautiques et éligible dans le cadre du plan d'urgence provincial.

Prérequis

Les entreprises éligibles sont celles impactées par les interdictions et ayant comme activité principale l'hôtellerie sur un îlot, la restauration en mer ou sur îlot, la location du matériel et cours d'activités nautiques et subaquatiques ainsi que les transporteurs nautiques touristiques (taxi-boats). Les entreprises ont au préalable soumis une demande d'accompagnement via le plan d'urgence aux entreprises de la province Sud affectées économiquement par les interdictions de baignade et d'activités subaquatiques et nautiques.

Les objectifs généraux de l'accompagnement :

L'objectif est d'aider les entreprises à trouver des solutions de diversification ou de réorientation de leur activité pour pallier cette période et dans l'attente de l'installation des équipements de la commune de Nouméa. Sur la base d'une trame rédigée par la Direction du développement économique et du tourisme, le facilitateur rédige un rapport de synthèse à la fin du dispositif qui comprendra une évaluation de l'impact des interdictions et de l'accompagnement provincial.

Résultats attendus à l'issue de l'accompagnement « ADT - impact par la restriction des activités nautiques et subaquatiques »

Apporter outils et conseils dans la gestion opérationnelle d'une structure en format court (3 Heures).

Contraintes

- ✓ Réactivité et disponibilité du facilitateur qui devra être en capacité de démarrer l'accompagnement dans un délai de 2 semaines maximum à réception du dossier

Organisation matérielle et logistique :

- ✓ Prévoir les coûts de réalisation du diagnostic et du suivi administratif par dossier d'accompagnement
- ✓ Détailler les coûts logistiques éventuels : frais téléphoniques, accès à une plateforme en ligne ...
- ✓ Établir la proposition au prix unitaire du coût de l'accompagnement

Évaluations : le facilitateur assurera les modalités d'évaluations suivantes :

- ✓ Une validation des besoins avec le demandeur au regard de son diagnostic
- ✓ Une évaluation de l'impact par la restriction des activités nautiques et subaquatiques sur la structure accompagnée, en fin d'accompagnement
- ✓ Une évaluation de la satisfaction en fin d'accompagnement
- ✓ Une évaluation post formation de la session (bilan de clôture)

Méthodologie :

- Le facilitateur aide à travailler plus efficacement, guide, conseille, facilite la réflexion, l'analyse, la compréhension et l'action.
- Réaliser le diagnostic de la structure
- En fonction des résultats du diagnostic, les outils et conseils répondront aux besoins identifiés

Merci de détailler dans votre proposition votre méthodologie, vos outils de diagnostic, vos bonnes pratiques, boîtes à outils, ressources pédagogiques ...

Durée et nombres d'accompagnements « ADT - impact par la restriction des activités nautiques et subaquatiques »

- ✓ De 1 à 30 accompagnements à distance ou présentiel dans la limite du budget alloué
- ✓ Honoraires pour 3 heures

Établir la proposition au prix unitaire du coût de l'accompagnement**Calendrier :** l'action est pré positionnée comme suit :

- ✓ D'avril à décembre 2023

Validation

- ✓ Une attestation d'accompagnement

Lieu

- ✓ A distance ou en présentiel

Profil recherché pour le(s) facilitateur(s) pour les modules « ADT - impact par la restriction des activités nautiques et subaquatiques »

Sont listées ci-dessous les compétences nécessaires à l'accompagnement d'une structure dans sa globalité, vous n'avez peut-être pas toutes ces compétences ... présentez vos atouts, vos qualités, votre expérience car nous recherchons des profils complémentaires.

Compétences clef

- ✓ Capacités d'écoute active, empathie
- ✓ Accompagnement au changement
- ✓ Savoir mener un diagnostic de projet touristique, analyser sa pertinence
- ✓ Savoir conseiller sur les différentes phases de création et de développement
- ✓ Avoir des connaissances générales sur les aspects juridiques, réglementaires, fiscaux, du montage d'un projet
- ✓ Avoir de bonnes connaissances des ressources clés existantes pour l'accompagnement de projet
- ✓ Savoir mener une étude de faisabilité, un business plan, un compte d'exploitation
- ✓ Stratégie marketing et webmarketing, GRC, commercialisation
- ✓ Développement durable et responsabilité sociale des entreprises
- ✓ Bonne connaissance de l'industrie du tourisme en NC et des tendances du tourisme post Covid.
- ✓ Et toute autre compétence en lien avec cette demande.

Les propositions pédagogiques et financières doivent être adressées au plus tard le **Jeudi 13 avril 2023 à 16h** à la Direction du Développement Économique et du Tourisme, 14 rue Frédéric Surleau, BP 27861, 98863 Nouméa CEDEX ou transmises par mail à l'adresse suivante : formationstourisme@province-sud.nc.